

Ostr

Saison 2009-2010

Orchestre symphonique de Trois-Rivières
Jacques Lacombe, directeur artistique



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Orchestre symphonique de Trois-Rivières RATIFICATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE COLLECTIVE



Assis (gauche à droite) :
Luc Fortin (président, Guilde des musiciens et des musiciennes du Québec) et Jean-Marc Vanasse (président, OSTR).

Debouts (gauche à droite) :
Bernard LeBlanc (directeur associé, Division des services symphoniques du Canada) Carole Corbin (responsable de l'administration et des finances, OSTR), Renée-Claude Perreault (violoniste et représentante des musiciens, OSTR), Thérèse Boutin (directrice générale, OSTR), Jean-Pierre Jolivet (président du comité patronal de négociations, OSTR) et Aline Spérano (trésorière, OSTR).

Trois-Rivières, le 1^{er} septembre 2009 – C'est dans une proportion de 83 % que les musiciens de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières ont accepté les conditions de la nouvelle entente collective qui liera la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec et l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières.

Cette nouvelle entente, rétroactive au 1^{er} septembre 2008, sera en vigueur jusqu'au 31 août 2012. Elle prévoit que les 54 musiciens professionnels de l'OSTR auront droit à des augmentations salariales basées sur l'indice des prix à la consommation. De plus, à chaque saison, les musiciens pourront bénéficier d'un nombre minimal de services garantis.

« C'est une entente que nous croyons juste et équitable tant pour l'Orchestre que pour ses musiciens », a déclaré le président du comité patronal de négociations pour l'OSTR, M. Jean-Pierre Jolivet. De plus, ajoute-t-il, « cette entente offre une multitude de dispositions qui visent à développer un plus grand sentiment d'appartenance des musiciens à l'OSTR, eux, qui ont souvent à choisir entre plusieurs orchestres où ils peuvent se produire ».

De son côté, le président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, M. Luc Fortin, souligne que « notre association est très heureuse du dénouement des négociations qui se sont déroulées dans un esprit de

collaboration et de respect mutuel. Les deux parties en sortent gagnantes ».

Enfin, le président du conseil d'administration, M. Jean-Marc Vanasse, a ajouté que « cette entente est conforme à la mission de l'orchestre, qui a pour but de se distinguer par l'excellence de son chef et de ses musiciens ». Le président est convaincu que cette entente servira de référence pour les autres orchestres de taille identique, ailleurs au Québec et au Canada.

Pour toute information additionnelle, contactez l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières au (819) 373-5340. Consultez également le site Internet de l'OSTR au www.ostr.ca.

L'OSTR reçoit l'appui du Conseil des arts et des lettres du Québec, du Conseil des arts du Canada et de la Ville de Trois-Rivières.

— 30 —

Information : **Orchestre symphonique de Trois-Rivières**
Julie Leblanc, responsable des communications
(819) 373-5340 poste 1004 • communications@ostr.ca